



Metz, le 25 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Démultiplier les initiatives en faveur de la biodiversité

C'est l'enjeu de l'appel à manifestation d'intérêt Trame Verte et Bleue initié par les agences de l'eau Rhin-Meuse, Seine Normandie, Rhône Méditerranée Corse, la Région Grand Est et l'État (Dreal Grand Est : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Ouvert à tout maître d'ouvrage public ou privé, gestionnaire d'un espace naturel, cet appel à projets mobilisera plus de 3 M€ d'aides.

CONTACTS PRESSE

Florence Chaffarod
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Tel : 03.87.34.48.59
florence.chaffarod@eau-rhin-meuse.fr

Gaëlle Tortil-Texier
Région Grand Est
Tel : 03.88.15.69.84
gaelle.tortil-texier@grandest.fr

Mission Communication-Animation
DREAL Grand Est
Tel : 03.87.62.82.24
communication.dreal-
acal@developpement-durable.gouv.fr

Sandrine Christini
Agence de l'eau Seine Normandie
Tél. 03.26.66.25.88
christini.sandrine@aesn.fr

Valérie Santini
Agence de l'eau Rhône Méditerranée
Corse
Tél : 04.72.71.28.63
valerie.santini@eaurmc.fr

Cet appel à initiatives cible en priorités 4 natures d'actions :

- Étude de déclinaison de la Trame Verte et Bleue (TVB) régionale dans le cadre d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale (Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux),
- Projets globaux de reconstitution ou de la restauration de la TVB sur des secteurs cohérents (études préalables, travaux, etc.),
- Projets visant la préservation des milieux identifiés prioritaires dans les schémas régionaux de cohérence écologique,
- Projets ponctuels pilotes, démonstratifs ou novateurs de reconstitution ou de restauration de la TVB à l'échelle du secteur géographique concerné.

Les agences de l'eau, la Région Grand Est et l'État pourront apporter une aide de 50% jusqu'à 100% du coût selon le porteur et le projet. Le porteur de projet ne pourra déposer qu'une seule demande qui sera examinée par les co-financeurs de l'AMI.

Deux sessions sont prévues afin d'étudier et de sélectionner les projets :

- 1^{ère} session :
 - jusqu'au **30 avril 2017** : dépôt des dossiers,
 - de mai à août 2017 : sélection des projets et décision d'attribution des aides par les co-financeurs.

- 2^{ème} session :
- jusqu'au **30 septembre 2017** : dépôt des dossiers,
- d'octobre à décembre 2017 : sélection des projets et décision d'attribution des aides par les co-financeurs.

Les collectivités locales et leurs groupements, les chambres consulaires, les établissements publics, les associations de protection de l'environnement, les fédérations de chasse et de pêche, les groupements d'intérêt économique et environnemental agricole ou forestier et tout autre maître d'ouvrage (dans le champ de l'activité économique) gestionnaires d'un espace naturel, prêts à s'engager dans cette démarche, pourront retrouver toutes les informations pratiques sur les sites internet de chaque partenaire.

Dépôt des candidatures :

- Le dossier de candidature sera à adresser prioritairement à l'adresse mail suivante : amitvb@grandest.fr
(avec utilisation d'un lien de téléchargement pour les fichiers lourds)
- Le dossier pourra également être adressé par courrier postal accompagné d'une copie informatique au secrétariat de l'AMI TVB (Région Grand Est)

Retrouvez tous les documents de l'appel à manifestation d'intérêt (règlement d'intervention, descriptif technique de l'AMI, formulaire de dépôt de candidature, etc.) sur les sites internet de chacun des partenaires :

www.grandest.fr

www.eau-rhin-meuse.fr

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

www.eau-seine-normandie.fr

www.eaurmc.fr

Pour toute demande de renseignement concernant l'AMI : amitvb@grandest.fr